



# Le Conseil Informe...

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE LA DORÉ JUILLET 2014

## FINANCES

**DÉPENSES** ☞ Les membres du conseil ont accepté le journal des achats du mois de juin 2014 au montant total de 165 652.83\$ incluant les taxes et ont autorisé les paiements et les versements des contributions.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**DOSSIERS** ☞ Voici la liste des différents dossiers traités :

- Association des résidents du Lac Ouitouche : Aide financière annuelle de 1 500\$
- Dépôt des indicateurs de gestion au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- Corporation du Moulin des Pionniers inc. : Versement de la deuxième tranche (12 500\$) de la subvention patrimoniale annuelle
- Autorisation de participation à la campagne de financement de Domaine-du-Roy en forme (125\$)

**RÉFECTION RUE DES SAULES, AVENUES DES CHAMPS ET DES PRÉS** ☞ La Municipalité a demandé des appels d'offres concernant la réfection de la rue des Saules et des avenues des Champs et des Prés. 11 soumissionnaires ont présenté des propositions. Après recommandation de la firme d'ingénierie au dossier Dessau, la Municipalité de La Doré a accordé le contrat de réfection de la rue des Saules à Les Excavations G. Larouche inc. pour la somme de 705 469\$, plus les taxes applicables, et ce, conditionnellement à l'obtention de l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt 2014-002. Le maire et la directrice générale ont été autorisés à signer tous les documents afférents au projet. Le début des travaux est prévu pour le 4 août prochain.

**OPÉRATION « ŒIL DE LYNX »** ☞ La Municipalité désire informer la population que des panneaux de sensibilisation à la prévention des vols en zones de villégiature et dans les territoires non-organisés du secteur ont été installés par la Sûreté du Québec. Elle demande à toute la population d'être vigilante et de signaler toutes activités suspectes.

## MOTION DE REMERCIEMENTS

Les membres du conseil ont présenté une motion de remerciements aux employés municipaux qui ont contribué aux succès de la soirée VIP ainsi qu'au kiosque municipal de la Journée de la Municipalité. Une mention a également été donnée pour la participation du Service incendie Saint-Félicien-Saint-Prime-La Doré lors de la parade des camions et de la Journée de la Municipalité.

**CHAUFFAGE BIOMASSE** ☞ La Municipalité a accepté l'offre de services de CFG Énergie pour la conversion des chauffages de certains édifices municipaux ou communautaires dont l'usine de filtration, le garage municipal et l'église. Ce projet permettra des économies en coût de chauffage et concrétisera la volonté de la Municipalité de minimiser au maximum les effets néfastes sur l'environnement tels les gaz à effet de serre et autres polluants. Le Gouvernement accorde des subventions pour la conversion vers de tels systèmes. La Municipalité utilisera en priorité les ressources disponibles dans son milieu. Le financement pour le garage municipal et l'usine de filtration sera pour un montant de 56 250\$ à même le fonds de roulement et la période d'amortissement sera de 10 ans. Le financement pour l'église sera pour un montant de 36 494\$ à même le fonds de roulement et la période d'amortissement sera de 3 ans. La Municipalité a une entente avec la Fabrique pour la conversion du système de chauffage de l'église. Une négociation du transfert de certains services municipaux vers l'église est également en cours.

**RESPECT DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES** ☞ Les propriétaires de lots forestiers, de bleuetières ou de terres agricoles demandent à la toute la population, et plus précisément aux utilisateurs de véhicules VTT, de respecter les terrains privés en culture afin de minimiser l'impact de leur passage sur ces dernières. Merci de votre collaboration.



**FORÊT DE PROXIMITÉ/BLEUETIÈRE** ☞ Le Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) prévoit lancer un appel d'offres pour de nouveaux projets de bleuetières dont des superficies importantes sont localisées sur le territoire projeté de la forêt de proximité de La Doré. En tant que promoteur reconnu et identifié pour ce projet de gestion intégrée des ressources (GIR), la Municipalité de La Doré trouve qu'elle mérite, à l'instar d'autres intéressés, d'être consultée directement en regard de ces propositions. Le territoire de ce projet couvre les bassins versants de la rivière aux Saumons et la partie Sud de la rivière lequel ne proposait pas ce type d'activité. Nous sommes actuellement en attente du dépôt d'un appel de projets pour les forêts de proximité par le ministère des Ressources naturelles. Les arguments suivants sont en cause :

- La planification d'aménagement de ces territoires a été réalisée en consensus avec les usagers du territoire et le projet d'appel d'offres, qui est en préparation pour cet usage, ne correspond pas à cette planification, ni à la caractérisation qui en a été produite;
- Le mode de gestion éco systémique proposé et développé dans le projet de forêt habitée de La Doré prévoit, avec les usagers et partenaires, un exercice de confrontation des valeurs avant de prendre d'importantes décisions d'aménagement telles les coupes à blanc et la création de bleuetières;
- Du point de vue de la biodiversité, la proposition de mise en culture de bleuets sur de vastes superficies, sur des strates pures de pin gris, représente un questionnement qui mérite d'être approfondi;
- Comme il est prévu que les projets de forêt de proximité s'autofinancent à partir des ressources présentes sur les territoires mis en valeur, il est extrêmement dommageable pour le futur de ce projet de prévoir l'exploitation des strates forestières à ce moment-ci puisque les revenus découlant de la vente de bois seront retirés du capital-ressource pour le futur projet avec, comme effet, de le rendre moins rentable.

La Municipalité de La Doré est d'avis que le principe de précaution doit être appliqué sur le territoire projeté de la forêt habitée de La Doré qui favorise l'émergence de nouveaux modèles d'occupation dynamique de ces espaces et des propositions de mise en route d'activités agro-forestières communautaires. La capacité de production de ce petit fruit représente déjà 35% des productions agricoles; les planifications stratégiques de notre territoire suggéreront d'autres cultures de produits diversifiées ainsi que la

promotion de nouvelles cultures. Pour ce qui est des propositions de bleuetières, elles seront intégrées dans le projet au moment où la caractérisation des sols en zone agricole sera complétée, cela autant pour la tenure privée que pour la tenure publique, soit celles en TPI et TP. La Municipalité accueille donc défavorablement le projet d'appel d'offres pour des forêts bleuets sur le territoire de forêt habitée de La Doré et demande formellement aux instances gouvernementales d'établir des communications directes avec elle pour toutes ces questions concernant le projet de forêt habitée de La Doré et des espaces visés sur son territoire et celui de sa proximité. Elle demande également d'être consultée pour tout développement projeté sur son territoire municipalisé et aussi sur tous les espaces visés par sa proposition de forêt habitée de La Doré, et ce, afin d'assurer que les mises en œuvre soient en cohérence avec les valeurs exprimées et retenues par les 19 usagers de ces territoires, dont le Piékouagamilnuts, comme parties prenantes.

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE** ☞ La bibliothèque municipale sera fermée les mardis du 24 juin au 2 septembre 2014 et sera ouverte les mercredis seulement de 18h à 20h. Prendre note qu'elle sera fermée le 23 et 30 juillet 2014.

Nous avons une vente de volumes usagés au prix de 0.10\$ à 0.25\$ ou faite votre offre. Venez voir. Laisser vos messages au : 418-256-3545 poste 7

**EAU POTABLE** ☞ En raison des travaux de modernisation du système de production de l'eau potable de la Municipalité de La Doré, le service des travaux publics désire informer les résidents de l'ensemble du territoire qu'il y aura une possibilité de constater une coloration jaune ainsi qu'une concentration perceptible de chlore à l'eau potable, et ce, pour une période indéterminée. **Cette coloration n'altère aucunement la qualité de l'eau potable. Elle est donc propre à la consommation.**

Prendre note qu'un suivi hebdomadaire assidu assure le maintien des normes gouvernementales strictes de la qualité de l'eau potable.

Nous sommes désolés des inconvénients que cette situation peut occasionner et nous vous remercions de votre compréhension.

**PARC DE JEUX RUE DES PINS** ☞ Le parc de jeux de la rue des Pins est en installation. Il sera complété prochainement. Nous remercions le Regroupement Loisirs et Sports du Saguenay-Lac-St-Jean pour leur contribution financière de 2 000\$ au projet.

